SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU XXX

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

AFFAIRE N° XX

PROJET de DÉLIBÉRATION

OBJET : Adhésion au service d’achats centralisés « EcoReno »

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** les articles L. 2113-2 à L. 2113-5 du Code de la commande publique,

**Vu** la délibération n°25-03 du comité d’administration du Sigeif du 3 février 2025 adoptant la convention générale de services d’exploitation et de rénovation des bâtiments et les conventions particulières de services d’exploitation, de maîtrise d’œuvre et de travaux.

**Considérant** l’opportunité économique, technique et administrative de centraliser les achats pour atteindre les objectifs nationaux fixés en matière de performance énergétique,

**Considérant** l’intérêt pour la commune de confier au Sigeif la passation des marchés publics répondant à ses besoins concernant l’exploitation et la rénovation des bâtiments.

D É L I B È R E :

Article 1er : **Approuve** l’adhésion de la commune au service d’achats centralisés « Sigeif EcoReno » et la signature de la convention générale de services permettant d’avoir recours à ce service.

Article 2 : **Approuve** la/les signature(s) de(s) convention(s) particulière(s)de services d’exploitation, de maitrise d’œuvre et/ou de travaux.

Article 3 : **Approuve** les conditions financières du service d’achats centralisés « Sigeif EcoReno » suivantes :

* Contribution financière annuelle pour l’accès au service à 1500 € par an.
* Contribution Financière Complémentaire (CFC) pour la mise à disposition d’accords-cadres pour chacune des thématiques proposées :
  + Exploitation et de maintenance des installations CVC : 2,5% du montant du marché subséquent.
  + Maîtrise d’œuvre et autres prestations intellectuelles : 1,5% du montant du marché subséquent.
  + Travaux de rénovation énergétique : 1,5% du montant du marché subséquent.

Article 4 : **Autorise** Monsieur/Madame le/la Maire à régler les montants définis par les conditions financières de chaque convention particulière.

Article 5 : **Autorise** Monsieur/Madame le/la Maire à signer les marchés subséquents et les bons de commande dans du service d’achats centralisés « Sigeif EcoReno ».

Article 6 : **Autorise** Monsieur/Madame le/la Maire à signer tout document ou toute convention nécessaire au bénéfice des offres du service d’achat centralisé.

Le/La secrétaire de séance Le/La Maire

M./Mme XX XXX